

Rapport d'activité 2012 de la cellule d'animation pour le S.A.G.E. Orne aval-Seulles

Rapport de présentation à la Commission Locale de l'Eau

I.	Approbation du SAGE - Animation des instances émanant de la CLE	2
1.	Commissions Locales de l'Eau et approbation du projet de SAGE	2
2.	Participation aux comités de pilotage et autres projets des territoires	3
3.	Présentation du SAGE sur le territoire	4
II.	Cohérence et activités inter SAGE.....	4
1.	Comité inter SAGE	4
2.	Actions de communication.....	4
3.	Programme d'actions de prévention des inondations.....	4
4.	Réflexion sur la gouvernance en phase de mise en œuvre des SAGE	5
III.	Moyens d'animations et vie de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne	5
1.	Moyens financiers pour l'animation du SAGE.....	5
2.	Conseil d'administration de l'Institution.....	6
IV.	Perspectives 2013	7
1.	Approbation du SAGE Orne aval Seulles	7
2.	Communication sur le SAGE.....	7
3.	Actualisation de l'état initial et mise en place des tableaux de bord de suivi du SAGE	8
4.	Mise en place d'un Contrat Global sur le SAGE Orne aval Seulles.....	8
5.	Mission technique sur les zones humides.....	9
6.	Animation(s) spécifiques aux pratiques agricoles.....	9
7.	PAPI	9
8.	Gouvernance	10

Année 2012

Institution Interdépartementale du bassin de l'Orne

23 boulevard Bertrand – B.P. 20520

14035 CAEN CEDEX

Tél : 02 31 57 15 76 - Fax : 02 31 57 15 75 - Email : sage.orne@calvados.fr

1. Approbation du SAGE - Animation des instances émanant de la CLE

1. Commissions Locales de l'Eau et approbation du projet de SAGE

La Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) a été réunie 2 fois :

Le 11 juin 2012 pour :

Valider les propositions faites en réponse aux remarques des commissaires enquêteurs - projet de SAGE approuvé avec 5 réserves et 7 recommandations- suite à l'enquête publique menée en 2011.

Pour faire suite aux propositions faites par le bureau du 19 décembre 2011 sur le fonctionnement de la CLE en phase de mise en œuvre du SAGE, la CLE avait décidé de ne pas se prononcer et avait préféré réunir de nouveau le bureau avant la seconde réunion de la CLE programmée le 11 octobre.

Le 11 octobre 2012 pour :

Approuver définitivement le projet de SAGE après l'intégration des modifications proposées au PAGD et au règlement suite aux remarques validées par la CLE le 11 juin 2012.

Approuver également définitivement le nouveau fonctionnement de la CLE en phase de mise en œuvre du SAGE. Un article a été ajouté au nouveau règlement : l'article 7 relatif à la formulation des avis, tandis que les articles 1, 4, 6, 9 (anciennement 8) et 10 (anciennement 9) ont été modifiés. Les autres articles restent inchangés.

La CLE a également émis 4 avis de principe :

1. Le premier en réponse à la proposition des nouveaux classements des cours d'eau faite par le Préfet de bassin,
2. Le second en réponse à une déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant les travaux d'entretien (aménagement des berges) sur le Domaine Public Fluvial (DPF) de l'Orne aval émise par la DDTM du Calvados,
3. Le troisième sur le projet de révision des zones vulnérables aux nitrates émise par le Préfet de bassin,
4. Le dernier sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hottot-les-Bagues.

Pour préparer ces 2 Commissions, le bureau de la CLE s'est réuni 3 fois : le 19 décembre 2011, les 2 mai et 18 juillet 2012.

2. Participation aux comités de pilotage et autres projets des territoires

Porteurs de projet	Thématiques
Continuité écologique	
DDTM du Calvados	Comité technique ouvrages/continuité écologique (Barrage de Montalivet)
Syndicat de la Seulles	Comité technique étude de restauration de la continuité écologique (Miroir de Thaon, déversoir de Creully)
Documents d'urbanisme	
Commune de Buceels	Elaboration du PLU
Commune de Cully	
Commune de Louvigny	
DDTM du Calvados (MISE)	Elaboration d'une doctrine pour intégrer la problématique eau dans les documents urbanisme
Région Basse Normandie	Rencontres animateurs SAGE - SCOT
Scot Pré bocage	Séminaire du DOO du Scot
Milieux aquatiques/zones humides	
DDTM du Calvados	Comité technique réactualisation APPB Seulles
DDTM du Calvados (MISE)	Elaboration d'une doctrine dans le cadre de l'application de la police de l'Eau sur les rubriques concernant les zones humides / zones inondables
CATER	Travail sur une méthodologie de diagnostic et plaquette de communication sur les zones humides
PAPI	
Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne	Réalisation de l'ACB et finalisation du programme d'actions de prévention des inondations pour son passage en CMI
Littoral	
Conservatoire du littoral	Comité technique étude de remise en eau des terrains François, estuaire de l'Orne (PNA)
Parc des marais du Cotentin & du Bessin	Comité technique étude profils conchylicoles Baie des Veys
Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne	Finalisation de l'étude des profils de vulnérabilité des eaux de baignade et conchylicoles – édition du guide pour les procédures de gestion des pollutions littorales
Autres	
Agence de l'Eau Seine Normandie	Secrétariat Technique Local pour la présentation du Programme Territorialisé d'Actions Prioritaires des Rivières de Basse-Normandie 2013-2018

3. Présentation du SAGE sur le territoire

- Cdc Thue et Mue : Commission environnement
- Cdc Orival : Agenda 21
- Université de Caen : Master 2 AGIRE

II. Cohérence et activités inter SAGE

1. Comité inter SAGE

Le comité Inter-S.A.G.E. s'est réuni à 2 reprises en 2012 :

- le 5 avril 2012 en comité élargi (3 bureaux de SAGE complets) pour organiser l'appel à projet en lien à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin de l'Orne et de la Seulles.
- le 14 septembre 2012 pour faire le point sur la cohérence entre les SAGE Orne moyenne et SAGE Orne aval - Seulles suite aux modifications liées aux avis des instances et aux enquêtes publiques, valider la lettre des SAGE n°14, le lancement du concours photo et le point sur l'appel à projets en cours.

2. Actions de communication

Le 28 juin une journée « d'information découverte » organisée par l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne s'est déroulée sur le littoral sur la thématique **Activités des professionnels de la mer et actions des collectivités en faveur de la qualité des eaux littorales** (rencontre avec un ostréiculteur à Asnelles, visite de la station de traitement des eaux de Ver sur mer, visite du marais de Ver/Meuvaines).

Le 19 septembre une journée « d'information découverte » organisée par l'Institution du Bassin de l'Orne s'est déroulée sur la commune du Plessis Grimoult le matin et le bassin de la Druance l'après-midi (commune du Mesnil Auzouf) sur la thématique **Identification, préservation et gestion des zones humides** (les zones humides de fond de vallée/ les zones humide perchées, les « plus visibles » et les "moins visibles" : Comment les identifier ? Quelles sont leurs fonctionnalités ? Comment les préserver ? Comment les gérer ?).

La lettre des SAGE n°14 a été éditée et diffusée aux acteurs du territoire en novembre.

3. Programme d'actions de prévention des inondations

En avril l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne a recruté Madame Sandrine LECLUSE, chargée de mission du projet P.A.P.I. qui a repris les missions de Monsieur Emmanuel HENAFF nouvellement promu animateur du SAGE Orne aval Seulles et succédant à Madame Virginie MOREAU qui a quitté l'IIBO en décembre 2011.



Le 17 octobre 2012, un dossier de PAPI complet a été présenté devant la Commission Mixte Inondation à Paris. Ce dossier a reçu un avis favorable et une labellisation officielle à cette même date.

4. Réflexion sur la gouvernance en phase de mise en œuvre des SAGE

Des réflexions sont actuellement en cours et montrent la nécessité d'une maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin Orne Seulles :

- pour la mise en œuvre du PAPI (obligation réglementaire)
- pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE.

Compte tenu des contraintes financières des membres de l'Institution, il semble difficile aujourd'hui pour la structure de garantir un financement des missions à la hauteur des besoins notamment pour la mise en œuvre des SAGE.

Se pose de ce fait, la question de faire évoluer la structure pour permettre une participation financière des collectivités locales du bassin autres que les départements (échelon inter communal) voire de faire labelliser la structure porteuse de bassin en EPTB afin de lui donner la possibilité de lever une redevance.

Dans le cadre de cette réflexion, le 25 septembre dernier le conseil d'administration de l'IIBO s'est prononcé pour une implication des groupements de communes avec une participation financière des Conseils Généraux de l'Orne et du Calvados).

III. Moyens d'animations et vie de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne

1. Moyens financiers pour l'animation du SAGE

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne (hors études complémentaires faisant l'objet de conventions particulières) sont financées par :

- l'Agence de l'Eau Seine Normandie ;
- Le Conseil Régional de Basse-Normandie ;
- l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne.

La contribution des conseils généraux de l'Orne et du Calvados (membres fondateurs de l'Institution) aux dépenses restant à la charge de l'Institution et après déduction des participations financières des autres organismes, s'établit selon la clé de répartition suivante :

- 50 % à la charge du Conseil Général du Calvados ;
- 50 % à la charge du Conseil Général de l'Orne.

Les dépenses attribuées à l'animation des 3 SAGE sur le bassin de l'Orne en 2012 s'élèvent à **372 000 €**.

Tableau : dépenses de fonctionnement 2012 pour l'animation de l'élaboration des 3 SAGE de l'Orne

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant	Agence de l'eau	Conseil Régional	Divers
Salaires des 3 animateurs de SAGE	127 199 €	79 945 €	46 801 €	540 €
Secrétariat	26 589 €			
Charges de fonctionnement	40 122 €			
Frais d'enquêtes publiques (SAGE Orne moyenne et Orne aval-Seulles)	27 953 €	13 977 €	7 248 €	654 €
Plan de communication 2012	19 614 €	8 500 €	5 884 €	468 €
Caractérisation hydromorphologique des cours d'eau – SAGE Orne amont	28 880 €	6 544 €	2 888 €	
Etude d'Elaboration du SAGE Orne amont	69 967 €	44 080 €	6 997 €	
Stage : Opération pilote de délimitation des zones humides	2 834 €			
Remboursement trop perçu et validation retraite	48 171 €			
TOTAL	372 520 €	153 046 €	69 818 €	1 662 €

2. Conseil d'administration de l'Institution

Le Conseil d'administration de l'Institution s'est réuni 4 fois en 2012 :

le **28 février 2012** pour :

- le vote du compte administratif 2011,
- le vote du budget 2012,
- l'attribution du marché «Analyse Coûts Bénéfices » à l'entreprise ISL Ingénierie dans le cadre du PAPI,
- l'achèvement de l'étude des profils de vulnérabilité des eaux de baignade avec l'entreprise IRH,
- l'externalisation de la phase scénarios contrastés/stratégie du SAGE Orne amont ;

le **9 mars 2012** pour :

- approuver le compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 28 février 2012,
- l'élaboration des scénarios et le choix de la stratégie,
- la rédaction du SAGE Orne amont et de ses annexes et analyses juridiques de la rédaction du SAGE,
- fonctionner par autorisation d'engagement en cas de projet pluriannuel, et pour l'autorisation d'engagement concernant l'étude sur l'Elaboration des scénarios choix de la stratégie, rédaction du SAGE Orne amont et de ses annexes et analyses juridiques de la rédaction du SAGE ;

le **25 septembre 2012** pour :

- approuver le compte rendu du conseil d'administration rédigé le 9 mars 2012,
- faire un premier bilan sur l'état d'avancement de l'appel à projets lancé sur le territoire des SAGE entre avril et juillet,
- présenter le projet de création d'un poste de « technicien profils de baignade » destiné à assister les élus des communes littorales,
- proposer également le recrutement d'un technicien zones humides,
- présenter un avenant au marché n°15-lot 2 (assistance juridique SAGE Orne amont),
- réfléchir à l'évolution de l'IIBO,
- adopter un arrêté de délégation du Président au co-responsable de l'Institution,
- approuver le tableau modifié des emplois permanents
- approuver le régime indemnitaire des agents ;

le **18 décembre 2012** pour :

- approuver le compte rendu du conseil d'administration du 25 septembre 2012,
- les orientations budgétaires 2013,
- la validation des fiches de postes en vue de l'embauche de techniciens (thématiques profils de baignade et zones humides),
- la proposition d'évolution de l'Institution,
- la création d'un poste d'ingénieur suite à la mutation de Mme Sandrine LECLUSE.

IV. Perspectives 2013

1. Approbation du SAGE Orne aval Seulles

Le projet de SAGE Orne aval-Seulles a été approuvé par le Préfet du Calvados le **18 janvier 2013**.

2. Communication sur le SAGE

Le préfet de l'Orne transmet le SAGE aux maires des communes intéressées, aux présidents des conseils généraux, des conseils régionaux, des chambres de commerce et d'industrie, des chambres d'agriculture, du comité de bassin, au préfet coordonnateur de bassin.

L'IIBO se chargera de son côté de communiquer sur le SAGE approuvé sous différents biais (cf tableau page suivante).

Type de communication		Destinataires
Courriers d'information	Mars : Courrier d'information de l'approbation du SAGE Orne aval-Seulles.	CDC et Syndicats
Evénement / réunions	Mai-juin : Organisation d'un événement pour informer/ communiquer sur l'approbation des 2 SAGE ainsi que le PAPI.	Communes, CDC et syndicats
	Septembre : réunion de présentation du SAGE aux communes et autres maîtres d'ouvrages, en particulier sur le lien de compatibilité / documents d'urbanisme	Communes et SM SCOT
Mise en page*	- Travail mise en page du SAGE et transmission des documents de SAGE sous format papier	CDC et Syndicats
Guides /vulgarisation	- Plaquette de vulgarisation	Communes, CDC et syndicats
	- Guide de lecture pour la compatibilité des documents d'urbanisme	Communes et SM SCOT
	- Grille de lecture IOTA / ICPE	pour les services instructeurs IOTA / ICPE

**Afin de faciliter la lecture des documents du SAGE, suite notamment aux remarques des commissaires enquêteurs, il est prévu de confier à un prestataire extérieur la tâche de proposer une nouvelle mise en page des documents de SAGE approuvés (PAGD et Règlement principalement) dans le respect de la charte graphique existante. La rédaction du cahier des charges est prévue entre février et mars.*

3. Actualisation de l'état initial et mise en place des tableaux de bord de suivi du SAGE

La mise en œuvre du SAGE va devoir être suivie chaque année :

- Suivi de l'évolution de l'état des masses d'eaux
- Suivi des actions mises en œuvre pour améliorer cet état.

Cela va nécessiter en 2013 de réaliser l'état initial du SAGE et préciser les tableaux de bord de suivi . L'IIBO a prévu de faire travailler un stagiaire sur cette partie.

4. Mise en place d'un Contrat Global sur le SAGE Orne aval Seulles

Entre avril et juillet 2012, un appel à projets à l'échelle globale des 3 SAGE a été lancé par la cellule d'animation des SAGE. Les retours ont été assez inégaux selon les territoires. Il a donc été décidé de prolonger cet appel à candidatures jusqu'en avril 2013. L'intérêt étant, pour la fin 2013, de pouvoir monter un contrat global pour l'eau par SAGE. Ces contrats sont les outils mis en place par l'AESN afin d'atteindre les objectifs de qualité des milieux aquatiques à travers les actions portées par les maîtres d'ouvrage du territoire. L'IIBO, dans ce projet, en

tant que pilote, s'assure du bon déroulement et du suivi des projets. L'objet du contrat consiste à définir les objectifs et résultats à atteindre, le programme d'actions à mettre en œuvre, les modalités de suivi-évaluation, les modalités de communication et de fonctionnement, l'engagement des parties.

5. Mission technique sur les zones humides

Un technicien va être recruté en 2013 à l'IIBO pour assurer une mission d'appui technique sur les zones humides.

Sa mission principale sera, sur des secteurs prioritaires :

- de permettre l'appropriation par les acteurs locaux (maîtres d'ouvrages, propriétaires, aménageurs) de l'inventaire des zones humides réalisé par la DREAL Basse Normandie et le préciser dans les cas où cela s'avère nécessaire ;
- d'inciter et accompagner les collectivités compétentes en urbanisme à préserver et mettre en valeur les zones humides et autres éléments fonctionnels pour la gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et Cartes communales)

Il (elle) sera également amené(e) à :

- constituer et animer sur deux petits sous bassins versants prioritaires des programmes de Mesures Agro-environnementales Territorialisées spécifiques à la gestion de zones humides.
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'animation spécifique aux zones humides, aux côtés des animateurs des SAGE ;
- initier des expériences pilotes de restauration de zones humides (inciter et appuyer techniquement les maîtres d'ouvrages locaux) en partenariat avec la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) de Basse-Normandie.

6. Animation(s) spécifiques aux pratiques agricoles

En réponse à l'appel à projet, différents organismes d'animation « agricole » ont monté un programme d'animation en lien à la mise en œuvre des SAGE de l'Orne : la Fédération régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FR CIVAM), les Groupements Régionaux et Départementaux d'Agriculture Biologique (GRAB/ GAB 14 / GAB61) et la Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (FR CUMA). Cette année 2013 sera le point de démarrage de leurs actions d'animation.

Le rôle de l'animation de l'IIBO sera de chercher à rendre cohérent toutes ces actions, et à diffuser le retour d'expérience de chacune d'entre elles.

7. PAPI

En 2013 (été au plus tard), la convention relative à la mise en œuvre du PAPI sera signée entre l'IIBO, l'Etat et les partenaires financiers. Suite à cette signature, les actions inscrites



au PAPI pourront démarrer. L'IIBO, maître d'ouvrage pour l'opération « Matérialisation des repères de crues » choisira un prestataire pour l'étude préalable cet automne.

8. Gouvernance

Une réunion où les 3 présidents de CLE étaient conviés s'est déroulée le 14 septembre 2012 en présence de M. Chandelier afin d'aborder l'évolution de l'IIBO. Une rencontre avec M. Jean-Léonce Dupont, Président du département du Calvados, a eu lieu le 31 janvier 2013 avec M. Chandelier et M. Lebrun. M. Jean-Léonce Dupont ne s'est pas opposé à une éventuelle évolution de l'IIBO mais souhaiterait qu'une étude juridique, menée par un prestataire extérieur, puisse fournir des arguments étayés sur le contexte local. Ce qui permettrait d'orienter le choix et faciliterait la prise de décision (syndicat mixte fermé, syndicat mixte ouvert, institution interdépartementale,...).

Le président de la CLE Orne aval-Seulles

Xavier LEBRUN